

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 décembre 2016
--

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 5 décembre 2016 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Monsieur François Trépanier
 District No 3 - Madame Émilie Roberge
 District No 4 - Madame Claudia Vachon
 District No 5 - Monsieur Claude Duchesne
 District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

Était absente : District No 2 - Madame Annie Rodrigue

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance suivante :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 7 novembre 2016
4. Dossiers en cours
 - 4.1 _____
 - 4.2 _____
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer
 - 5.2 Adoption des prévisions budgétaires 2017 des organismes suivants :
 - 5.2.1 MRC des Appalaches
 - 5.2.2 Bibliothèque
 - 5.2.3 Régie interm. Région de Thetford
 - 5.2.4 Régie interm. Beauce-Amiante
 - 5.3 Adoption des séances 2017 du Conseil municipal
 - 5.4 Avis de motion -Règlement de taxation 2017
 - 5.5 Avis de motion- Règl.d'emp. TRAVAUX 2017
 - 5.6 Vente d'immeubles municipaux

- 5.7 Demande de bonification des taux d'aide
- 5.8 Résolution pour quittance finale à INFO-TECH
- 5.9 Rémunération élus
 - A) Liste des comités admissibles
 - B) Avis de motion pour amender le règlement
- 6. CORRESPONDANCE
- 7. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 Acceptation des soumissions de matières résiduelles pour 2017
 - 7.2 Arrêt de location d'un entrepôt
 - 7.3 Acceptation définitive travaux 13^e rue Ouest & eau potable
- 8. INCENDIE
 - 8.1 Acceptation des démissions de S. Lessard & M. Gilbert
 - 8.2 Avis de motion pour emprunt camion incendie
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. Prochaine séance
- 11. Levée de la séance

Il est proposé par Mme Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

16-12-6751

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 7 novembre 2016

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 7 novembre est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par M. Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 7 novembre tel que présenté.

16-12-6752

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

M. François Baril nous fait un suivi :

- Comité de développement social intergénérationnel
- Projection du film Demain, à l'aréna le 13 décembre
- Journée annuelle de santé publique
- OMH le party de Noël aura lieu bientôt
- Regroupement des OMH

Mme Claudia Vachon nous informe sur les sujets suivants :

- Dossier de la Maison des Jeunes se poursuit (voir au

- réaménagement du local en bas avec les travaux publics)
- Collaboration demandée à Sacré-Cœur-de-Jésus
- Offre d'arts différente pour les jeunes (arts visuels et textiles)
- Mme Vachon rappelle les heures d'ouverture de la MDJ

M. Claude Duchesne nous informe sur :

- Service Incendie a eu 3 sorties
- Il ira remettre les certificats le dimanche 11 décembre.
- Réparation clignotants 50 km/h
- Zone scolaire : une signalisation nouvelle
- Attendu que de nombreuses plaintes furent reçues à l'effet que l'entretien effectué par le MTQ est déplorable au niveau de la route 112, il est proposé par M. Claude Duchesne et adopté à l'unanimité de demander la collaboration du MTQ à cet effet.

16-12-6753

ADOPTÉ

Mme Émilie Roberge nous apporte des informations sur :

- Activité de Noël le 17 décembre
- Invitation à aller au Parc Broughtonnais (sentier à voir)

M. François Trépanier nous apporte des informations sur :

- Rectification pour le prix du tonnage qui est de 115,80\$ plutôt que de 113,25\$ mentionné lors de la dernière séance du conseil municipal.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer

CONSIDÉRANT QU'une liste de comptes et de dépenses, datée du 30 novembre, a été préparée;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par Mme Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de **992 466.85 \$** incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de novembre 2016 au montant de **940 222.85\$** et **52 244 \$** pour les prélèvements salaires.

16-12-6754

ADOPTÉ

5.2 Adoption des prévisions budgétaires 2017 des organismes suivants

5.2.1 - MRC des Appalaches

Il est proposé par Mme Claudia Vachon et résolu unanimement d'accepter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2017 de la MRC des Appalaches. La quote-part pour la municipalité d'East Broughton est de 116 743 \$ pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

16-12-6755

ADOPTÉ

5.2.2. - Bibliothèque

Il est proposé par M. François Trépanier et résolu unanimement d'accepter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2017 de la bibliothèque « *La Bouquinerie* » démontrant un équilibre budgétaire. La contribution de la municipalité représente un montant de 3847 \$.

16-12-6756

ADOPTÉ

5.2.3. - Régie intermunicipale de la Région de Thetford

Il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'accepter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2017 de la Régie intermunicipale de la Région de Thetford, le coût de traitement des déchets sera de 115.80\$/tonne pour 2017.

16-12-6757

ADOPTÉ

5.2.4 - Régie du parc industriel intermunicipale

Beauce-Amiante

Ce dossier est en suspens. Budget refusé par les membres du conseil d'administration.

5.3 Adoption du calendrier des séances 2017 du Conseil

Il est proposé par Mme Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le calendrier des séances RÉGULIÈRES 2017 comme suit :

MOIS	DATE
JANVIER	Lundi le 9 janvier à 19 h 30
FÉVRIER	Lundi le 6 février à 19 h 30
MARS	Lundi le 6 mars à 19 h 30
AVRIL	Lundi le 3 avril à 19 h 30

MAI	Lundi le 1er mai à 19 h 30
JUIN	Lundi le 5 juin à 19 h 30
JUILLET	Lundi le 10 juillet à 19 h 30
AOÛT	Lundi le 14 août à 19 h 30
SEPTEMBRE	Mardi le 5 septembre à 19 h 30
SEPTEMBRE	Lundi le 25 septembre à 19 h 30
NOVEMBRE	Lundi le 6 novembre à 19 h 30
DÉCEMBRE	Lundi le 4 décembre à 19 h 30

16-12-6758

ADOPTÉ

5.4 Avis de motion -Règlement de taxation 2017

Avis de motion est donné par M. Claude Duchesne que lors d'une séance subséquente, le Conseil municipal adoptera le règlement de taxation 2017.

5.5 Avis de motion -Règlement d'emprunt TRAVAUX 2017

Avis de motion est donné par M. François Trépanier que lors d'une séance subséquente, le Conseil municipal adoptera un règlement d'emprunt pour la réalisation de l'ensemble des TRAVAUX prévus en 2017.

5.6 Vente d'immeubles municipaux

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de se départir de certains immeubles;

ATTENDU que ces immeubles ne sont plus utiles pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la Directrice générale adjointe pour procéder aux avis publics requis en vue de procéder à la vente de :

- l'immeuble sis au 768 10^e ave Nord (cadastre 4543699)
- un terrain vacant sis sur l'ancienne route un (cadastre 4543780)
- un terrain sis sur la 13^e Rue Est (4543708)
- Pour le terrain de la 13^e Rue Est, des vérifications seront faites auprès de Postes Canada au préalable.

Le prix minimum de ces immeubles est fixé au prix de l'évaluation imposable ;

Pour procéder à ces ventes, le Conseil retiendra les services d'un agent d'immeuble qui sera responsable des visites et de répondre aux questions des soumissionnaires. Toutes les modalités des appels d'offres devront être écrites dans l'avis public qui sera publié à cet effet. La vente sera accordée à l'offre la plus élevée.

16-12-6759

ADOPTÉ

5.7 Bonification des taux d'aide

Attendu que le conseil municipal a demandé une analyse de la part du vérificateur externe de la municipalité sur les finances municipales ;

Attendu que la municipalité d'East Broughton possède une plus faible évaluation foncière imposable que d'autres municipalités semblables de sa catégorie ;

Attendu que cette réalité limite la capacité de taxation afin de rencontrer les obligations de la municipalité ;

Attendu que la mise à jour du plan d'intervention de la municipalité démontre que des investissements de plus de 12 millions \$ seront nécessaires à courte échéance afin de renouveler des conduites d'eau potable et d'eaux usées arrivées en fin de vie utile ;

Attendu que la municipalité a entrepris des procédures judiciaires pour le paiement de la facture de 2,7 millions de dollars dans le dossier de la mine Québec Asbestos ;

Attendu que le conseil municipal a entrepris des représentations auprès de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de trouver des solutions ;

Attendu que la municipalité a reçu une confirmation d'aide financière de près de 1,2 millions provenant du Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec - volet Fonds des petites collectivités en vue du renouvellement des conduites des rues Principale et Pelletier ;

En conséquence, il est proposé par M. François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au MAMOT

Que le taux d'aide financière provenant du Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec - volet Fonds des petites collectivités pour le renouvellement des conduites des rues Principales et Pelletier soit bonifié afin de tenir compte de la situation financière de la municipalité.

Que cette résolution soit transmise au Ministre des Affaires

Municipales et de l'Occupation du Territoire, au député de Lotbinière-Frontenac et au président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec.

16-12-6760

ADOPTÉ

5.8 Résolution pour quittance finale à Info Tech

CONSIDÉRANT le litige en cours entre la Municipalité d'East Broughton et la compagnie Info-Tech;

CONSIDÉRANT que l'offre finale de 10 000\$ pour régler le dossier a été acceptée par Infotech ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Manon Vachon, Dir. Générale adjointe pour signer le document de TRANSACTION-QUITTANCE qui reflète l'entente complète intervenue entre les parties

16-12-6761

ADOPTÉ

5.9 Rémunération des comités (Élus)

A) Liste des comités 2016 admissibles

CONSIDÉRANT le règlement 2016-182 relativement à la rémunération des élus;

Il est proposé par M. François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les comités suivants pour être admissibles à la rémunération et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016;

- Comité de travail des élus
- Comité intermunicipal incendie
- Régie intermunicipale Beauce Amiante
- Régie intermunicipale de Thetford
- Comité consultatif d'urbanisme

B) Avis de motion pour amender le règlement sur la rémunération des élus

Avis de motion est donné par M. François Baril que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal abrogera le règlement sur la rémunération des élus.

16-12-6762

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

La convocation pour l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce d'East Broughton qui aura lieu le 13 décembre prochain.

Le député Luc Berthold adresse une lettre de félicitations pour l'impressionnant bilan du Comité de développement social et intergénérationnel et salue le travail des membres.

L'entreprise les Pierres Stéatites demande que des améliorations soient apportées pour corriger de façon durable l'état du rang 7 Nord, plus particulièrement le secteur du « haut ».

La FQM rappelle l'importance et les avantages d'être membre de la Fédération.

La CCQ informe sur la liste des travaux de construction pouvant maintenant être effectués par les salariés permanents.

Le MAMOT accuse réception de la lettre informant des impacts majeurs de la grève des juristes pour la municipalité.

La Bouquinerie fait parvenir ses prévisions budgétaires 2017 et remercie de l'intérêt porté aux loisirs culturels.

Le MTQ autorise le service incendie à tenir la guignolée du 10 décembre prochain.

Le lieutenant-gouverneur invite à soumettre des candidatures dans le cadre du programme des Distinctions honorifiques et également à informer les organismes du milieu relativement à ce programme.

La CPTAQ informe qu'une rencontre aura lieu le 12 janvier prochain dans le dossier Carole Lessard/Jean-Yves Vachon. L'aménagiste de la MRC, M. Jacques Thibodeau, sera présent.

Quelques demandes d'aide financière furent reçues :

La St-Vincent-de Paul rappelle l'importance d'être généreux pour aider les familles dans le besoin et sollicite une aide financière.

Une demande de collaboration financière pour participer au GRAND DÉFI DES JARDINS 2017 est reçue.

Ces deux demandes seront étudiées en 2017.

7. TRAVAUX PUBLICS & HYGIENE DU MILIEU

7.1 Soumissions cueillette et transport de matières résiduelles pour 2017

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et des gros rebuts pour un an;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont fait parvenir des prix :

Entreprises Sanifer	50 009.81\$ (tx incluses)
Serv. sanitaires Denis Fortier	59 151.42\$ (tx incluses)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers **d'accepter la plus basse soumission soit celle des Entreprises Sanifer pour un montant de 50 009.81\$ taxes incluses pour une période de 1 an** et ce, pour effectuer la cueillette et le transport des matières résiduelles et des gros rebuts.

16-12-6763

ADOPTÉ

7.2 Arrêt de location d'un entrepôt

ATTENDU l'acquisition d'un nouvel immeuble récemment;
ATTENDU que le besoin d'entreposage pour le sel relatif à la chloration de l'eau potable n'est plus nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'avis donné verbalement aux propriétaires du 235, 1^{ère} rue Ouest que la municipalité mettait fin à la location de l'entrepôt dès le 15 novembre 2016.

16-12-6764

ADOPTÉ

7.3 Réception définitive des travaux 13^e rue Ouest & eau potable

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de WSP (no9 eau potable et no5...13^e rue Ouest)

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Directrice générale adjointe à signer les documents relatifs à la réception définitive des travaux ci-haut mentionnés. M. Duchesne précise que la garantie part de l'acceptation des travaux.

16-12-6765

ADOPTÉ

8. INCENDIE

8.1 Acceptation des démissions de deux pompiers (Marco Gilbert et Stéphane Lessard)

CONSIDÉRANT la démission reçue des pompiers Marco Gilbert et Stéphane Lessard (Rénald) en raison de problèmes de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accepte la démission des pompiers Marco Gilbert et Stéphane Lessard. Une lettre leur sera envoyée pour les remercier des bons services rendus au sein de la brigade incendie.

16-12-6766

ADOPTÉ

8.2 Avis de motion pour emprunt d'un camion incendie

Avis de motion est donné par M. Claude Duchesne que lors d'une séance subséquente, le Conseil municipal adoptera un règlement d'emprunt pour faire l'acquisition d'un camion incendie et ce, en partenariat avec Adstock et Sacré-Cœur-de-Jésus.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions. Quelques questions furent posées dont :

- Article dans eastbroughton.com dépense de 211 000\$ MRC :
Quotes part + dette inondations
- Chalet des sports : pas de réouverture, démolition prévue. Problèmes présents depuis longtemps. Pas de subventions possibles pour reconstruire.
- État de la chaussée dans le Rang 7 : le transporteur décline les livraisons. Nous étudierons la proposition pour trouver une solution à long terme.

Le maire invite la population à la séance du budget 2017, le 12 décembre prochain et il mentionne le désir du conseil municipal de centraliser les services.

10. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 9 janvier 2017 à 19 h 30 et la séance sur le budget 2017 aura lieu le 12 décembre prochain.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 27.

16-12-6767

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

Manon Vachon, Dir. trés. adjointe